

UPPASS'Compétences

- 2022-2023 -

Qu'est-ce que c'est ?



La possibilité pour les établissements de mettre en oeuvre l'enseignement modulaire capitalisable.

L'étudiant peut suivre en plus de sa formation une ou plusieurs UE du catalogue de l'offre de formation UPPA (tout diplôme confondu). Il permet à l'étudiant d'**enrichir et personnaliser son parcours de formation**.

Comment ça marche ?



1. le choix des UE fait l'objet d'un échange avec l'équipe pédagogique de la formation suivie par l'étudiant qui valide sa pertinence pour son projet et sa capacité à le mener.

2. Les modalités du programme sont détaillées dans le cadre d'un **contrat pédagogique** signé entre l'UPPA et l'étudiant, ou, pour les étudiants de licence, dans le **contrat de réussite pédagogique**.

Qu'est-ce qu'on obtient ?



- Une **attestation de suivi de formation** (sans inscription au(x) diplôme(s) des UE)

ou

-Un **certificat d'Université** : attestation de validation d'UE ou de compétences (validation des UE sans délivrance d'ECTS),

ou

- Un **diplôme** (UE suivie(s) et validée(s) avec ECTS).

Quel public ?



- Un public d'**étudiants en formation initiale**, pour par exemple : compléter sa formation par l'acquisition de compétences supplémentaires, capitaliser des UE pour les intégrer dans un diplôme futur, ...

- Un public sous **statut FOR.CO** pour par exemple : remettre à niveau ses connaissances, acquérir de nouvelles compétences, ...

Aspects pratiques :



Durée de validité des UE(s) acquise(s) : 5 ans => au delà : la validation des UE sera examinée dans le cadre d'une procédure de validation d'études et de validation des acquis.

Coût :

- dans le cadre de la formation initiale : **pas de surcoût pour les étudiants déjà inscrits à l'UPPA et ayant acquitté les droits**.

- Voir les dispositions tarifaires avec le service de la FORCO.



Des questions ? Ecrivez à space-uppa@univ-pau.fr

UPPASS'Compétences

- 2023-2024 -

Qu'est-ce que c'est ?



La possibilité pour les établissements de mettre en oeuvre l'enseignement modulaire capitalisable.

L'étudiant peut suivre en plus de sa formation une ou plusieurs UE du catalogue de l'offre de formation UPPA (tout diplôme confondu). Il permet à l'étudiant d'**enrichir et personnaliser son parcours de formation.**

Comment ça marche ?



1. le choix des UE fait l'objet d'un échange avec l'équipe pédagogique de la formation suivie par l'étudiant qui valide sa pertinence pour son projet et sa capacité à le mener.

2. Les modalités du programme sont détaillées dans le cadre d'un **contrat pédagogique** signé entre l'UPPA et l'étudiant, ou, pour les étudiants de licence, dans le **contrat de réussite pédagogique.**

Qu'est-ce qu'on obtient ?



- Une **attestation de suivi de formation** (sans inscription au(x) diplôme(s) des UE)
- ou
- Un **certificat d'Université** : attestation de validation d'UE ou de compétences (validation des UE sans délivrance d'ECTS),
- ou
- Un **diplôme** (UE suivie(s) et validée(s) avec ECTS).

Quel public ?



- Un public d'**étudiants en formation initiale**, pour par exemple : compléter sa formation par l'acquisition de compétences supplémentaires, capitaliser des UE pour les intégrer dans un diplôme futur, ...
- Un public sous **statut FOR.CO** pour par exemple : remettre à niveau ses connaissances, acquérir de nouvelles compétences, ...

Aspects pratiques :



Durée de validité des UE(s) acquise(s) : 5 ans => au delà : la validation des UE sera examinée dans le cadre d'une procédure de validation d'études et de validation des acquis.

Coût :

- dans le cadre de la formation initiale : **pas de surcoût pour les étudiants déjà inscrits à l'UPPA et ayant acquitté les droits.**
- Voir les dispositions tarifaires avec le service de la FORCO.



Des questions ? Ecrivez à space-uppa@univ-pau.fr